

Aides à l'installation de chauffe-eau solaire

Pour aider les particuliers à utiliser des méthodes de chauffage plus respectueuse de l'environnement et promouvoir les énergies renouvelables, la Ville propose des aides sous la forme de subventions pour l'amélioration de l'installation de chauffe-eau solaire.

Dans tous les cas, il est nécessaire de solliciter les autorisations d'urbanisme légales ou réglementaire avant toute exécution de travaux.

La subvention doit être demandée avant la réalisation des travaux ou l'achat de matériel et sur présentation d'un dossier descriptif des travaux projetés comprenant plans et devis.

La subvention peut comprendre l'achat et l'installation de chauffe-eau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire ainsi que le raccordement à l'installation existante. Les équipements devront être conformes aux normes européennes, fournis et installés par une même entreprise appartenant au réseau « QualiSOL ».

Le [règlement d'attribution](#) de cette subvention, comprenant plus d'information sur les modalités et les montants de la subvention, est disponible en téléchargement.

Pour pouvoir en bénéficier, il est conseillé de joindre les services de la Ville au 02.35.68.93.39.

Plus d'informations auprès des services techniques de la Ville au 02.35.68.93.39.

contact

Accueil Technique

Coordonnées :

- 02 35 68 93 39
- Hôtel de Ville, Esplanade Tony Larue, 76120 Grand Quevilly